



Audit – Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

FONDS DE DOTATION MAKESENSE

Fonds de dotation régi par la loi du 4 août 2008

Déclaré le 18 mai 2012 à la préfecture de Paris

Siège social : 36 rue Étienne Dolet

75020 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



FONDS DE DOTATION MAKESENSE

Fonds de dotation régi par la loi du 4 août 2008
Déclaré le 18 mai 2012 à la préfecture de Paris
Siège social : 36 rue Étienne Dolet
75020 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres du **FONDS DE DOTATION MAKESENSE**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **FONDS DE DOTATION MAKESENSE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du fonds de dotations.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 24 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Younès BOUJJAT

✓ Certified by  yousign

Younes BOUJJAT

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2024 au 31/12/2024			Au 31/12/2023
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	17 214		17 214	16 014
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL I	17 214		17 214	16 014
Comptes de liaison II				
Actif circulant				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	34 893		34 893	431
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	6 092		6 092	1 759
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	152 634		152 634	131 176
Charges constatées d'avance	6 224		6 224	2 814
TOTAL III	199 843		199 843	136 180
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Écarts de conversion actif VI				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	217 057		217 057	152 194

Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2024	31/12/2023
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette		
Fonds propres consommables	185 930	120 639
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
TOTAL I	185 930	120 639
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL III		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 807	8 484
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	23 326	14 481
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 994	8 590
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL V	31 127	31 555
Écarts de conversion passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	217 057	152 194

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	36 050	235
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	8 000	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	326 980	264 677
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		-2 479
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	13	6
TOTAL I	371 042	262 439
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	101 877	37 705
Aides financières	91 469	116 970
Impôts, taxes et versements assimilés	12 179	6 969
Salaires et traitements	121 365	66 136
Charges sociales	38 334	22 671
Dotations aux amortissements et dépréciations		152
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	6 005	12 008
TOTAL II	371 230	262 612
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-188	-173
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	218	198
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	218	198
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		25
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		25
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	218	173
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	30	

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		431
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		431
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		431
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI		431
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	30	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	371 260	263 068
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	371 260	263 068
EXCÉDENT OU DÉFICIT		

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	10 000	16 975
Bénévolat		
TOTAL	10 000	16 975
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	10 000	16 975
Personnel bénévole		
TOTAL	10 000	16 975

Généralités

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 217 057 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat nul.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

Le fonds de dotation a pour objet toute action d'intérêt général visant le soutien multiforme, en France et à l'international, au développement d'activités pérennes à fort impact social ou environnemental, en faveur d'une société plus inclusive et équitable.

Ce soutien passe notamment par :

- la promotion de l'entrepreneuriat social dans des domaines variés de l'activité/développement économique, culturel, social, environnemental. S'inscrivent dans une démarche d'entrepreneuriat social tous les projets développant un modèle économique viable pour répondre de façon concrète à un besoin social, culturel ou environnemental.
- le soutien à la création et au développement des entreprises sociales.
- la formation de citoyens pour répondre aux enjeux sociétaux.

Les bénéficiaires du fonds de dotation sont toutes les personnes publiques ou privées, physiques ou morales, qui agissent ou souhaitent agir pour la sensibilisation, la création et le développement de l'entrepreneuriat social, à travers des actions locales, nationales, ou internationales.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Les activités réalisées durant l'exercice peuvent se résumer ainsi :

- production de contenu pour promouvoir l'entrepreneuriat social et l'engagement des citoyens auprès de publics en France et à l'international (Transition juste)
- soutien de programmes liés à l'entrepreneuriat social à l'international

Ces activités sont présentées plus en détail dans le rapport d'activité de l'exercice et dans le rapport de mesure d'impact de l'exercice mis à disposition sur notre site internet.

Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- la sollicitation de dons et l'animation des relations avec les donateurs
- l'établissement de convention de dons et la gestion des dotations et des dons
- la création de contenus multimédia
- le développement d'outils digitaux (site internet, application mobile, et autres)
- l'organisation d'événements, de séminaires ou de formations
- la mise en place de partenariats avec des organisations publiques et privées
- la création et l'organisation d'ateliers de créativité
- la mobilisation citoyenne

Faits caractéristiques de l'exercice

En 2024, le Fonds de dotation makesense a poursuivi ses actions de soutien à l'écosystème et au développement des actions à l'international.

Evénements significatifs postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

Règles et méthodes comptables

Principes Généraux

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Suite à des transferts au 31/12/2023, le Fonds de dotation makesense ne disposait plus que d'immobilisations de nature financière à son actif au 31/12/2024.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées d'organismes sociaux - produits à recevoir (5 296 euros)

Contributions volontaires en nature

Le fonds de dotation a à nouveau bénéficié en 2024 d'une prestation pro bono d'une agence web pour l'accompagner sur la mise en place d'un système de gestion du contenu digital de l'écosystème makesense.

En dehors de cette prestation pro bono, le fonds de dotation ne bénéficie pas de contributions volontaires en nature significatives. Elles restent par ailleurs très ponctuelles et sont difficilement estimables. Pour ces raisons, elles ne sont pas valorisées dans les comptes annuels.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun. Elle reste cependant assujettie à la taxe sur les salaires.

Rémunérations versées à certain.e.s dirigeant.e.s

Aucun.e dirigeant.e du fonds de dotation ne perçoit de rémunération ou d'avantage en nature.

Dotations consommables

Pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2020, le règlement ANC 2018-06 prévoit que la consommation de la dotation consommable d'un exercice correspond à l'excédent de charges sur les produits de l'exercice.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL			
Terrains			
Constructions : - Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
Installations : - Générales, agencements et aménagements constructions			
- Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et aménagements divers			
Matériel : - De transport			
- De bureau et informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
TOTAL			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres : - Participations			
- Titres immobilisés	16 014		1 200
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL	16 014		1 200
TOTAL GÉNÉRAL	16 014		1 200

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations : - Gales, agencts et aménagt. const.				
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agencts et aménagt. divers				
Matériel : - De transport				
- De bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou don. destinés à être cédés				
TOTAL				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres : - Participations				
- Titres immobilisés			17 214	
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			17 214	
TOTAL GÉNÉRAL			17 214	

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	34 893	34 893	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	500	500	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 296	5 296	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	296	296	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	6 224	6 224	
TOTAL	47 209	47 209	

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	5 807	5 807		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	14 142	14 142		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 617	8 617		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	567	567		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	1 994	1 994		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	31 127	31 127		

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 232	8 384
Dettes des legs ou donations		
Dette fiscales et sociales	18 839	10 199
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	22 071	18 583

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2024	31/12/2023
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	34 462	
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances	6 092	173
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	40 554	173

Variation des fonds propres art.431-5
(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette					
Dotations consommables	120 639		392 271	326 980	185 930
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	120 639		392 271	326 980	185 930

Commentaires : néant

Etat synthétique des avantages et ressources provenant de l'étranger

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Royaume-Uni	200
Suisse	60 000
TOTAL	60 200

Commentaires : La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'entité Fonds de dotation Makesense établi en application de l'article 434-3 du règlement ANC N°2018-06, est mise à disposition du public au siège situé au 36 rue Etienne Dolet 75020 Paris sur demande préalable.